

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 janvier 2017**

Délibération n° 2017-1723

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées 2017 - Assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 janvier 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 30 janvier 2017**Délibération n° 2017-1723**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Opérations globalisées 2017 - Assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme 2017 des opérations récurrentes dans le domaine de l'assainissement s'inscrit dans le cadre de la politique publique "cycle de l'eau" adoptée par la collectivité.

Il est décliné en actions et travaux concernant le patrimoine métropolitain en matière d'assainissement :

- les réseaux de proximité dans le cadre de l'opération n° 2P19O2977,
- les stations de relèvement dans le cadre de l'opération n° 2P19O2977,
- les stations d'épuration dans le cadre de l'opération n° 2P19O2989,
- les branchements dans le cadre de l'opération n° 2P19O2983,
- les acquisitions de matériels d'assainissement dans le cadre de l'opération n° 2P19O2995.

Pour mémoire, ce patrimoine peut être décrit tel que ci-dessous :

Le service public de l'assainissement assure l'exploitation du réseau public métropolitain sur les 59 Communes de la Métropole de Lyon et sur 27 Communes extérieures à la Métropole. Il programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer au milieu naturel dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité de ce milieu.

Le patrimoine actuel se compose de 3 276 kilomètres d'égouts, dont 600 de collecteurs visitables (hauteur supérieure à 1,50 mètre). Ce réseau est composé de 1 838 kilomètres de réseau unitaire et de 1 438 kilomètres de réseau séparatif, à raison de 961 kilomètres pour les eaux usées et 477 kilomètres pour les eaux pluviales.

Il comprend aussi 12 stations d'épuration, 71 stations de relèvement des eaux usées ou pluviales sur le réseau d'assainissement, 5 ouvrages divers (siphon, relèvement dans les bassins d'orage), 435 déversoirs d'orage, 120 dessableurs, 30 stations pluviométriques, 49 stations de mesures installées sur le réseau d'assainissement.

I - Réseaux d'assainissement et stations de relèvement - Opération n° 2P19O2977

On distingue les travaux sur les réseaux de proximité, les stations de relèvement et les autres opérations sur réseaux.

1° - Les réseaux de proximité

Ce programme permettra d'atteindre le ratio de 78,31 % des investissements consacrés à la rénovation du patrimoine de la Métropole et de prendre en compte, de façon systématique, les prescriptions liées à l'amélioration des conditions d'exploitation, tant dans les créations d'ouvrages que pour les rénovations.

Ce programme se présente en cinq familles d'opérations :

a) - Opérations réparties sur l'agglomération

Il s'agit :

- de provisions pour des travaux d'extension des réseaux situés dans des zones classées U au plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole pour un montant de 407 534 € HT. Ces opérations sont identifiées et créées en cours d'année en fonction de la délivrance des autorisations d'urbanisme,
- de campagnes de diagnostics structurels des ouvrages et réseaux pour 220 000 € HT,
- d'investigations complémentaires sur réseaux pour 240 000 € HT,
- de travaux réalisés à la demande des pétitionnaires dans le cadre d'offres de concours à hauteur de 300 000 € HT. Pour mémoire, cette dépense fait l'objet d'un remboursement par ces mêmes pétitionnaires, cette recette est inscrite à la section de fonctionnement.

b) - Opérations identifiées par Commune

La plupart des opérations de construction sont consécutives à des dispositions du zonage d'assainissement et des opérations d'urbanisme, menées sur les Communes du territoire métropolitain.

5 opérations réseaux ont été identifiées par Commune pour un montant total de 714 168 € HT récapitulées ci-dessous :

Commune ou arrondissement	Adresse	Objet
Lyon 9°	chemin des Charbottes	construction d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 112 mètres
Corbas	rue du petit Bois	construction d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 180 mètres
Mions	rue Hector Berlioz	construction d'une conduite diamètre 250 millimètres sur 110 mètres
Dardilly	quartier Montcourant	construction d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 400 mètres
Francheville	place du Chater	construction et maillage d'une conduite diamètre 400 millimètres sur 75 mètres

c) - Programme de gestion patrimoniale de réhabilitation des réseaux visitables et non visitables à hauteur de 2 578 298 € HT pour 18 opérations

Les opérations de réhabilitations et de reconstructions permettent d'assurer le renouvellement du patrimoine. Elles sont proposées à l'issue des diagnostics de l'état santé des ouvrages. Cela concerne des reprises d'étanchéité de réseaux, de renforcements ou réhabilitations d'ouvrages vétustes ou fortement dégradés, des reprises ou chemisages de réseaux et branchements.

Commune ou arrondissement	Adresse	Objet
Lyon 2°	rue Auguste Comte	réhabilitation de branchements sur un collecteur T210 sur 200 mètres
Lyon 3°	rue de l'Espérance	réhabilitation d'une conduite 500 millimètres sur 30 mètres
Lyon 5°	avenue Champvert	réhabilitation d'un collecteur T150 millimètres sur 200 mètres
Lyon 6°	quai de Serbie	réhabilitation structurante d'un collecteur T210 millimètres sur 210 mètres
Villeurbanne	rues Longchamp et Sainte-Famille	renouvellement de réseau sans renforcement de diamètre 400 millimètres sur 150 mètres
Meyzieu	rue Ampère	réhabilitation structurante d'une conduite 300 millimètres sur 270 mètres
Meyzieu	avenue des Carreaux	réhabilitation structurante d'une conduite 300 millimètres sur 540 mètres
Meyzieu	rue de Verdun	réhabilitation non structurante d'une conduite 400 millimètres sur 530 mètres
Vénissieux	rue Eugène Henaff	réhabilitation non structurante d'une conduite 500 millimètres sur 203 mètres
Neuville sur Saône	rue Rey Loras	réhabilitation d'une conduite 700 millimètres sur 220 mètres
Quincieux	route de Chasselay	renouvellement de réseau avec renforcement de diamètre 300 millimètres sur 80 mètres
Rillieux la Pape	avenue de l'Europe et Rue Ravel	renouvellement de réseau avec renforcement de diamètre 250 millimètres sur 300 mètres
Rillieux la Pape	rue Michelet	renouvellement de réseau avec renforcement de diamètre 300 millimètres sur 300 mètres
Givors	avenue Maréchal Leclerc	renouvellement de réseau sans renforcement de diamètre 400 millimètres sur 230 mètres
Irigny	rue du 11 novembre 1918	réhabilitation d'un collecteur T150 sur 270 mètres avec reprise de branchements
Pierre Bénite	rue du Docteur Roux	réhabilitation d'une conduite 300 millimètres sur 203 mètres
Sainte Foy lès Lyon	chemin des Sources	réhabilitation d'un collecteur T150 sur 110 mètres
Tassin la Demi Lune	rue Honoré Espelette	renouvellement de réseau sans renforcement de diamètre 500 millimètres sur 60 mètres

d) - Divers réseaux

Montant : 300 000 € HT.

e) - Fourniture des dispositifs de fermeture

Des réseaux d'assainissement (grilles/tampons) installés ou renouvelés dans le cadre des opérations de construction, de renouvellement ou de maintenance des réseaux à hauteur de 250 000 € HT.

Pour l'ensemble du programme "Réseaux de proximité", le montant prévisionnel est de 5 010 000 € HT en dépenses.

2° - Les stations de relèvement

Le programme prévisionnel sur les stations de relèvement pour l'amélioration et le renouvellement de ces équipements comporte les parties suivantes :

- diverses études et récolement pour les travaux réalisés sur les stations de relèvement : 20 000 € HT,
- matériels installés sur les stations de relèvement : 130 000 € HT (pompes, dégrilleurs, moteurs, surpresseurs, automates, vannes, échelles, garde-corps),
- travaux d'améliorations diverses sur les stations de relèvement : 300 000 € HT (travaux d'électromécanique, électricité et génie civil).

Pour ce programme "Stations de relèvement", le montant prévisionnel est de 450 000 € HT en dépenses.

3° - Autres opérations concernant les réseaux

Les actions et travaux, pour 2017, sur les réseaux peuvent être détaillés comme suit :

- le versement de subventions, par la Métropole pour l'assainissement des voies privées (et l'intégration au patrimoine de la Métropole des réseaux ainsi construits par les propriétaires et subventionnés) :

. dépenses : 30 000 € HT,
. recettes : 30 000 € au titre de l'augmentation du patrimoine métropolitain lié à l'intégration des réseaux ;

- un programme d'études et de récolements à hauteur de 140 000 € HT,

- des études pour l'amélioration de l'exploitation à hauteur de 20 000 € HT,

- l'acquisition et l'installation de matériels en réseau à hauteur de 250 000 € HT, selon le détail prévisionnel ci-dessous :

. matériels et équipements dans le cadre de la mise en œuvre de la convention observatoire de terrain de l'hydrologie urbaine (OTHU) à hauteur de 72 000 € HT,

. matériels de métrologie et capteurs à hauteur de 120 000 € HT,

. matériels divers pour l'exploitation à hauteur de 58 000 € HT ;

- un programme de travaux liés à l'exploitation des réseaux à hauteur de 700 000 € HT, selon le détail prévisionnel ci-dessous :

. réhabilitation du réseau à la demande de l'exploitation à hauteur de 240 000 € HT,

. aide à l'exploitation à hauteur de 250 000 € HT,

. travaux liés à la métrologie déployée par l'exploitation à hauteur de 200 000 € HT,

- . travaux divers réalisés par l'exploitation à hauteur de 5 000 € HT,
- . des réhabilitations ponctuelles de vannes en réseau à hauteur de 5 000 € HT.

Pour ce programme "Autres opérations concernant les réseaux", les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses : 1 140 000 € HT,
- total des recettes : 30 000 € au titre de l'augmentation du patrimoine métropolitain liée à l'intégration des réseaux.

Pour l'ensemble de ce programme "Réseaux d'assainissement et stations de relèvement", les montants prévisionnels pour l'autorisation de programme 2017 sont les suivants :

- total des dépenses : 6 600 000 € HT,
- total des recettes : 30 000 € au titre de l'augmentation du patrimoine métropolitain liée à l'intégration des réseaux.

II - Stations d'épuration - Opération n° 2P19O2989

Le programme prévisionnel pour les études, acquisitions de matériels et travaux sur les stations d'épuration métropolitaines comprend :

- les études et récolements pour les travaux réalisés sur les stations d'épuration : 100 000 € HT,
- l'achat et le renouvellement de matériels installés en station d'épuration (pompes, dégrilleurs, moteurs, supprimeurs, compresseurs, vannes, automates, échelles, garde-corps) : 200 000 € HT,
- les travaux d'amélioration (travaux d'électromécanique, électricité, génie civil et canalisations) :
 - . pour la station d'épuration de Feyssine pour un montant de 100 000 € HT,
 - . pour la station d'épuration de Saint Fons pour un montant de 900 000 € HT,
 - . pour la station d'épuration de Pierre Bénite pour un montant de 1 000 000 € HT,
 - . pour les autres stations d'épuration pour un montant de 1 700 000 € HT.

Pour l'ensemble de ce programme "Stations d'épuration", le montant prévisionnel pour l'autorisation de programme 2017 est de 4 000 000 € HT en dépenses.

III - Branchements - Opération n° 2P19O2983

Les immeubles riverains des réseaux publics d'assainissement métropolitains sont raccordés au réseau d'assainissement via un branchement dont la partie, sous domaine public, peut être réalisée par la Métropole si le propriétaire en fait la demande moyennant participation de sa part. Le branchement ainsi réalisé est ensuite intégré au réseau de la Métropole, conformément au règlement du service public d'assainissement communautaire adopté par le Conseil de la Communauté urbaine par délibération du 28 mars 2013.

Un programme détaillé de ces interventions ne peut donc être établi puisqu'il s'agit, pour la Métropole, de répondre à la demande de raccordement des propriétaires qu'elle ne maîtrise pas et aux grosses réparations sur ces ouvrages. Une proposition de 3 600 000 € HT est faite pour 2017.

Le détail des dépenses prévisionnelles s'établit comme suit, sur la base de 565 branchements environ :

- fourniture des dispositifs de fermeture de ces ouvrages pour un montant de 300 000 € HT,
- réalisation des travaux proprement dits pour un montant de 3 300 000 € HT.

La recette à provenir des tiers au titre des travaux est inscrite au budget annexe de l'assainissement au titre des ventes de travaux sur la section d'exploitation au budget 2017.

Pour mémoire, en 2015, 3 062 000 € HT ont été consacrés à la réalisation de 463 branchements sur égout neuf et existant avec une recette de 2 328 000 € HT.

La proposition d'individualisation, pour 2017, est susceptible d'être revue en cours d'année si la demande de raccordement des particuliers s'avérait supérieure à la prévision.

Pour l'ensemble de ce programme "Branchements", le montant prévisionnel pour l'autorisation de programme 2017 est de 3 600 000 € HT en dépenses.

IV - Matériel technique - Opération n° 2P19O2995

Cette individualisation est proposée dans le cadre de l'autorisation de programme globale destinée à l'équipement des usines et ateliers du service d'assainissement, selon le programme prévisionnel suivant :

- achat d'un véhicule lourd (tracteur, remorque, équipements spécialisés) destiné à l'exploitation des réseaux d'assainissement à hauteur de 450 000 € HT,
- matériels techniques destinés aux ateliers sur les sites des stations d'épuration de la Métropole à hauteur de 120 000 € HT,
- matériels techniques destinés aux sites d'exploitation à hauteur de 90 000 € HT,
- matériels techniques destinés au laboratoire de la direction de l'eau à hauteur de 40 000 € HT.

Pour l'ensemble de ce programme "Matériel", le montant prévisionnel pour l'autorisation de programme 2017 est de 700 000 € HT en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les programmes de travaux annuels 2017 des opérations récurrentes suivantes dans le cadre de l'autorisation de programme globale P19 assainissement :

- réseaux d'assainissement et stations de relèvement,
- stations d'épuration,
- branchements,
- matériel technique.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant total de 14 900 000 € HT en dépenses et 30 000 € en recettes à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- réseaux d'assainissement et stations de relèvement (opération n° 2P19O2977) :

en dépenses : 6 600 000 € HT,
 . 2017 : 2 658 000 € HT,
 . 2018 : 1 971 000 € HT,
 . 2019 : 1 971 000 € HT,

en recettes : 30 000 € en 2017,

- stations d'épuration (opération n° 2P19O2989) : 4 000 000 € HT :

 . 2017 : 2 000 000 € HT,
 . 2018 : 1 200 000 € HT,
 . 2019 : 800 000 € HT,

- branchements (opération n° 2P19O2983) : 3 600 000 € HT :

 . 2017 : 2 520 000 € HT,
 . 2018 : 1 080 000 € HT,

- matériel technique (opération n° 2P19O2995) : 700 000 € HT :
 . 2017 : 125 000 € HT
 . 2018 : 525 000 € HT
 . 2019 : 50 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 février 2017.